



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 8 janvier 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation à une dérogation au règlement de zonage no 745 article 6.5 qui exige une distance minimale de 1m d'une ligne de lot alors que la ligne arrière du garage est située directement sur la ligne de lot soit à 0,00m.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-10 et comprend le lot numéro 4 181 171 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 139 St-Jacques à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 9 novembre 2023 .

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier